

Délibération 3.02
Dotation de garantie de reversement du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2017 : répartition aux communes défavorisées

Intervention de Stéphane BARRE

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous constatons ici, de nouveau, même si pour ma part je ne m'y ferais jamais, comment les gouvernements successifs se rejoignent pour continuer et contribuer à affaiblir le financement des collectivités locales. Y compris lorsque celui-ci a vocation à intervenir en faveur des communes les plus défavorisées.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est en diminution cette année, à hauteur de - 8,03 %.

Et il baissera vraisemblablement de 17 % supplémentaire l'année prochaine à hauteur de 65 millions d'euros.

Rappelons que ce fonds, depuis la suppression de la TP, est alimenté par un prélèvement sur les recettes de l'Etat, diminué sous la Présidence Hollande et de nouveau diminué sous celle de son successeur.

Nous l'avons constaté amèrement avec la suppression de la Taxe Professionnelle, les communes risquent également de le subir avec la suppression progressive de la Taxe d'Habitation : lorsqu'un gouvernement annonce des compensations, les suivants passent leur temps à diminuer ces compensations.

Et encore, pour la première fois, vient d'être évoquée récemment dans la bouche même du 1^{er} Ministre, une nécessaire réforme de la fiscalité locale. Lorsque l'on sait que la Taxe d'Habitation est condamnée et que la Taxe Professionnelle a déjà disparu, le pire est à craindre pour les taxes foncières.

Car nous sommes bien en présence d'une seule et même logique appliquée par les gouvernements Sarkozy, Hollande et Macron à l'encontre des collectivités locales.

Concernant la baisse de ce fonds, nous nous associons pleinement aux démarches engagées par l'Association des Maires de France en direction du gouvernement actuel afin qu'il révise ses intentions.

Et j'en viens à la gestion des conséquences de ces baisses du fonds départemental pour les communes de notre département.

D'abord pour souligner l'initiative prise pour travailler ensemble sur les critères de répartition de ce fonds, ainsi que l'excellent état d'esprit qui a présidé ces travaux pour rendre cette répartition et la baisse du crédit global, le plus juste possible.

Ensuite pour souligner la qualité d'expertise et la réactivité des services qui ont été soumis à rude épreuve pour nous aider, par leurs projections, à déterminer les meilleurs scénarios.

Au terme de ces travaux, dans le calcul des attributions reversées aux communes éligibles au dispositif, nous nous réjouissons de la diminution, puis de la disparition progressive, du Potentiel financier. Un critère qui valait aujourd'hui pour moitié dans le calcul, et que nous jugeons subjectif pour apprécier la réelle richesse dont dispose une commune.

L'instauration, puis la montée en puissance, du potentiel fiscal des 3 taxes, mais surtout du critère du revenu par habitant nous semblent beaucoup plus pertinents.

Nous avons par ailleurs opté pour un lissage sur 4 ans des nouveaux critères pour atténuer la baisse des attributions.

En revanche, nous regrettons de n'avoir pas été entendu, surtout dans la période actuelle, sur l'intégration dans le calcul, d'un critère lié au pourcentage de logements sociaux sur les communes.

En effet nous avons défendu cette idée parce que la part de logements sociaux dans une commune constitue à nos yeux un bon indicateur pour estimer la richesse locale des habitants, donc de leur commune.

De plus, l'intégration de ce critère dans le calcul aurait permis de tendre vers un peu plus vers l'équité entre communes rurales, péri-urbaines et urbaines.

Car rappelons que, même avec les nouveaux critères, le montant des sommes attribuées se situe entre 50 et 250 Euros par habitant dans une petite commune rurale, quand il se situe entre 4 euros et 30 Euros pour les autres.

Cependant, le résultat de cette concertation demeurant un compromis acceptable entre le pire qui aurait consisté à ne rien faire et l'idéal qui aurait consisté à nous entendre, nous voterons donc cette proposition.